

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 16 novembre 2022, et au terme de la séance du 27 septembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité **DERMATOLOGIE** et **VÉNÉRÉOLOGIE**

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	KALENIK	Yauheniya
2	KASSANG	Panawé
3	KHAMMOUMA	Ferdaous

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 27 septembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation:
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie



Fatiha NEHAL